

Commune de
Saint-Pierre d'Oléron



ROB

RAPPORT D'ORIENTATION BUDGÉTAIRE

2026



COMMUNE DE
**Saint-Pierre
d'Oléron** *Coeur d'Oléron*



PREAMBULE

En M57, la présentation du ROB doit se tenir dans un délai de 10 semaines avant le vote du budget primitif.

Promulguée le 7 août 2015, la loi NOTRe (Nouvelle Organisation Territoriale de la République) n°2015-991, article 107, en a modifié les modalités de présentation. Ainsi, l'article L.2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales dispose :

« Le budget de la commune est proposé par le Maire et voté par le Conseil Municipal. Dans les communes de 3 500 habitants et plus, le Maire présente au Conseil Municipal, dans un délai de deux mois précédant l'examen du vote du budget, un rapport sur les orientations budgétaires, les engagements pluriannuels envisagés ainsi que sur la structure et la gestion de la dette. Ce rapport donne lieu à un débat au conseil municipal, dans les conditions fixées par le règlement intérieur prévu à l'article L.2121-8. Il est pris acte de ce débat par une délibération spécifique. »

L'article 13 de la loi précitée dispose ainsi :

« I – Les collectivités territoriales contribuent à l'effort de réduction du déficit public et de maîtrise de la dépense publique, selon des modalités à l'élaboration desquelles elles sont associées.

II – A l'occasion du débat sur les orientations budgétaires, chaque collectivité territoriale ou groupement de collectivités territoriales présente ses objectifs concernant :

1. L'évolution des dépenses réelles de fonctionnement, exprimées en valeur, en comptabilité générale de la section de fonctionnement ;
2. L'évolution du besoin de financement annuel calculé comme les emprunts minorés des remboursements de dette. »

Concrètement, l'instauration d'un Rapport d'Orientations Budgétaires (ROB) apporte les deux principales modifications suivantes :

- Les informations figurant dans le ROB doivent faire l'objet d'une publication, notamment sur le site Internet de la commune,
- Le débat afférent à la présentation de ce rapport doit désormais obligatoirement faire l'objet d'une délibération spécifique.

Enfin, le ROB doit dorénavant être transmis au représentant de l'Etat dans le département, ainsi qu'au président de l'établissement public de coopération intercommunale (EPCI) dont la commune est membre.

PARTIE 1 : CONTEXTE NATIONAL ET LOCAL

A. Contexte économique et financier national

Le Projet de loi de finances pour 2026 (PLF 2026), présenté le 14 octobre 2025 en Conseil des ministres, s'inscrit dans un contexte institutionnel incertain et dans un cadre financier contraint par une exigence de réduction du déficit public.

Débatu à l'Assemblée nationale puis au Sénat à l'automne 2025, le projet initial a fait l'objet de plusieurs versions successives sans qu'une majorité parlementaire ne se dégage pour l'adopter.

Une loi de finances spéciale a donc été votée, afin de permettre, comme en 2025, la continuité des services publics et la collecte de l'impôt en début d'année 2026, dans l'attente de la reprise des débats au Parlement.

Le 20 janvier dernier, le Gouvernement a engagé sa responsabilité sur un texte de compromis, contenant de nombreuses mesures qui concernent directement ou indirectement les collectivités locales, avec comme objectif de contenir le déficit public à 5,0% (contre 4,7% dans le projet initial).

La loi de finances définitive 2026 a été promulguée le 19 février 2026, mettant fin à une séquence budgétaire de plusieurs mois.

Par rapport à la version initiale du texte, le projet sur lequel le Gouvernement a décidé d'engager sa responsabilité assouplit dans une certaine mesure les contraintes fiscales pesant sur les particuliers :

- indexation sur l'inflation (à hauteur de 0,9%) des tranches du barème de l'impôt sur le revenu

;

- renoncement à substituer l'abattement de 10% sur les pensions de retraite par un abattement forfaitaire ;

En revanche, les principales mesures portant sur les entreprises ont été maintenues :

- prolongation de la contribution différentielle sur les hauts revenus - CDHR ;
- prolongation de la contribution exceptionnelle sur les bénéficiaires des grandes entreprises - CEBGE - pour un rendement estimé à 7,5 milliards d'euros, comme dans la loi de finances pour 2025, soit plus du double de ce qui avait été prévu dans le projet de loi de finances initial ;
- renoncement à anticiper à 2026 la suppression progressive de la CVAE.

Les dépenses de l'Etat seraient en baisse de 2 milliards d'euros par rapport au PLF initial, grâce notamment à des économies réalisées sur les ministères non régaliens, les agences et les opérateurs

La loi de finances pour 2026 poursuit l'objectif de ramener le déficit public à 5,0% en 2026.

	2025	2026
Croissance	+ 0,9%	+ 1,0%
Déficit public en % du PIB	- 5,4%	- 5,0%
Inflation	+ 0,9%	+ 1,3 %
Endettement en % du PIB	+ 115,9%	+ 117,9%

B. Situation financière des collectivités locales

Selon les projections réalisées par la Banque postale, consultables dans la Note de conjoncture sur les finances locales, publiée le 23 septembre dernier, la situation financière des collectivités locales apparaît disparate selon la catégorie considérée, mais moins préoccupante que prévue pour les collectivités du bloc communal selon des données 2025 projetées.

Ainsi, l'évolution prévisionnelle du taux d'épargne brute des collectivités du bloc communal (communes + EPCI) serait légèrement positive et atteindrait +0,1%, selon des données encore provisoires. Ce résultat est obtenu grâce à une maîtrise plus forte qu'attendue des charges à caractère général, en lien avec un taux d'inflation en baisse.

Les départements connaîtraient une augmentation sensible de leur taux d'épargne brute grâce à la reprise marquée des droits de mutation à titre onéreux, mais avec un volume d'investissements en baisse par rapport à 2024.

Les régions subiraient un net recul de leur niveau d'épargne, pouvant être expliqué par une baisse de leurs recettes de fonctionnement (application du DILICO, gel de la TVA).

La situation financière locale reste néanmoins tendue après deux années - 2023 et 2024 - marquées par une baisse sensible des marges de manœuvre des collectivités.

EV° 2024/2025	Communes	GFP*	Départements	Régions
Recettes courantes	+2,1%	+1,5%	+3,1%	-0,6%
Dépenses de fonctionnement	+2,5%	+2,0%	+2,2%	+1,1%
Epargne brute	-0,4%	-2,0%	+14,4%	-7,5%
Epargne nette	+0,9%	-3,6%	+28,5%	-17,1%
Dépenses d'investissement	+4,2%	+5,6%	-6,9%	-8,5%
Encours de dette	+2,7%	+5,5%	+4,6%	+5,3%

Source : La Banque postale, Note de conjoncture sur les finances locales, 23 septembre 2025
Evolution prévisionnelle 2024 / 2025 * GFP = groupements à fiscalité propre

C. Participation des collectivités à la réduction du déficit

En 2025, la participation des collectivités locales à la réduction du déficit public s'est élevée à 5,4 milliards d'euros, selon les estimations publiées par la Cour des comptes dans le deuxième fascicule du rapport annuel sur la situation des finances publiques locales. Plusieurs mesures ont été mises en oeuvre :

- Gel de l'octroi des fractions de TVA : 1,2 milliard d'euros
- Hausse du taux de cotisation à la CNRACL : 1,4 milliard d'euros
- Variables d'ajustement : 487 millions d'euros
- Réduction de crédits budgétaires (dont fonds vert) : 1,3 milliard d'euros
- DILICO (Dispositif de Lissage Conjoncturel des recettes fiscales des collectivités territoriales) : 1 milliard d'euros

L'effort demandé aux collectivités en 2026 serait fortement réduit par rapport à la version initiale du projet de loi de finances, et avoisinerait 2 milliards d'euros selon le Gouvernement, qui ne tient néanmoins pas compte de la hausse du taux de cotisation à la CNRACL dans son calcul.

Les négociations entre le Gouvernement et les différents groupes politiques au Parlement, et notamment au Sénat, ont eu pour effet de "réduire la facture" des collectivités locales, en particulier sur trois mesures phares :

- Assouplissement du DILICO : montant total prélevé de 740 millions d'euros en 2026 contre 2 milliards d'euros prévus dans le texte initial (aucune commune ne sera contributrice en 2026) ;
- Suppression de la disposition prévoyant l'exclusion au FCTVA des dépenses de fonctionnement (entretien des bâtiments publics et de la voirie, réseaux, fourniture de services informatiques), mais maintien de "l'année blanche" pour les EPCI ;
- Allègement de la réduction de la compensation fiscale destinée à compenser la division par deux des valeurs locatives des locaux industriels ;
- **le taux de réduction passant de 25% dans la version initiale à 19,3% dans la version soumise à 49.3.**

En matière de soutien à l'investissement local :

- L'enveloppe de DETR devrait rester en 2026 au même niveau qu'en 2025 ;
- L'enveloppe de DSIL pourrait diminuer en 2026 par rapport à 2025, de 200 millions d'euros ;
- **Le montant des autorisations d'engagement pour le fonds vert serait de 837,5 millions d'euros en 2026**, contre 1,15 milliard d'euros en 2025 et 2,25 milliards d'euros en 2024.

PARTIE 2 : ANALYSE ET PROJECTION FINANCES LOCALES DU BUDGET DE LA VILLE

A - les règles de l'équilibre budgétaire

L'article L.1612-4 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) dispose que :*" Le budget de la collectivité territoriale est en équilibre réel lorsque la section de fonctionnement et la section d'investissement sont respectivement votées en équilibre, les recettes et les dépenses ayant été évaluées de façon sincère, et lorsque le prélèvement sur les recettes de la section de fonctionnement au profit de la section d'investissement, ajouté aux recettes propres de cette section, à l'exclusion du produit des emprunts, et éventuellement aux dotations des comptes d'amortissements et de provisions, fournit des ressources suffisantes pour couvrir le remboursement en capital des annuités d'emprunt à échoir au cours de l'exercice".*

Autrement dit, pour qu'il y ait équilibre réel, chaque section doit être votée en équilibre comptable, c'est à dire avec un solde positif ou nul.

- La section de fonctionnement doit obligatoirement avoir un solde positif ou nul. L'excédent constituera alors une recette d'investissement.
- La section d'investissement doit aussi être votée à l'équilibre mais devra respecter une condition supplémentaire : le montant de remboursement du capital de la dette ne pourra pas être supérieur aux recettes d'investissement de la Collectivité hors emprunt. Cela veut dire qu'une Collectivité ne pourra pas inscrire un emprunt pour compenser tout ou partie du remboursement du capital de sa dette sur un exercice.

Enfin, les budgets sont tenus par un principe de sincérité, c'est à dire qu'il n'est théoriquement pas possible de majorer ou minorer artificiellement une recette ou une dépense afin d'équilibrer le budget.

Le préfet contrôlera en priorité les éléments suivants :

- L'équilibre comptable entre les deux sections ;
- Le financement obligatoire de l'emprunt par des ressources définitives de la section d'investissement.

B – Les finances de la commune et les orientations budgétaires pour SAINT-PIERRE D'OLÉRON en 2026

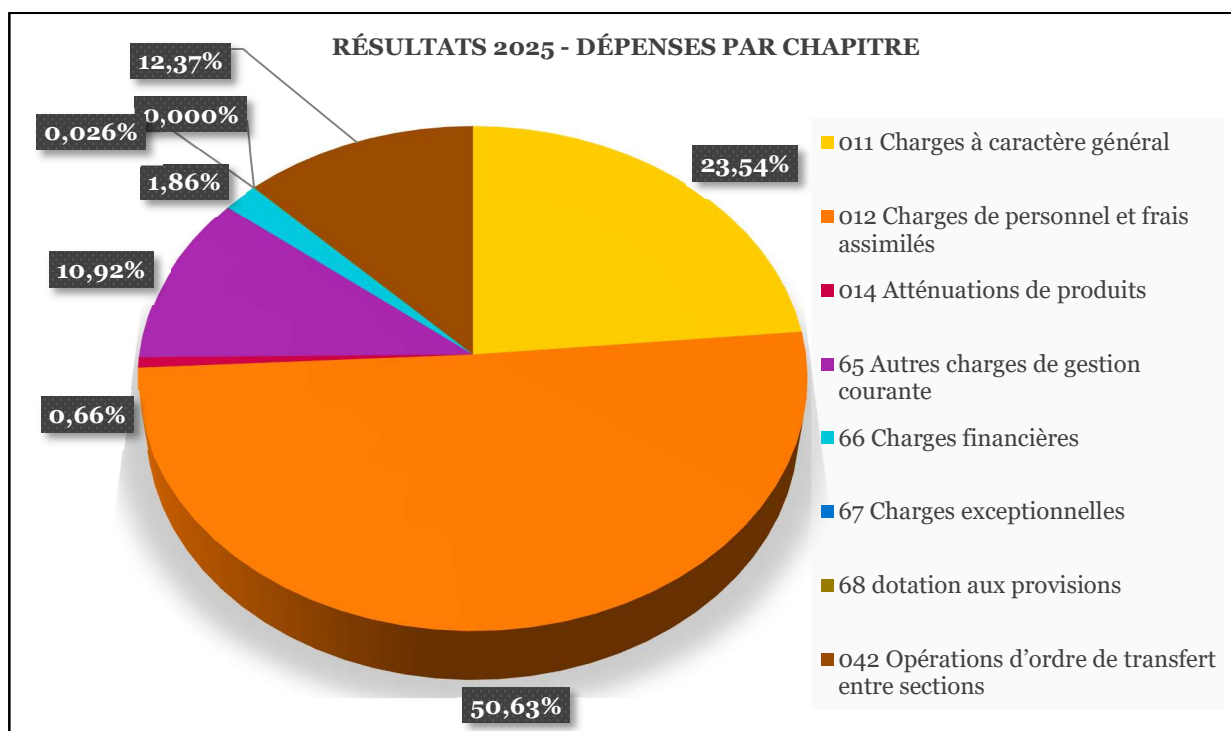
B1 - SECTION DE FONCTIONNEMENT : LES DEPENSES

Le tableau ci-dessous présente l'évolution des dépenses de fonctionnement avec une projection du budget primitif 2026.

ANNEES	CA 2023	CFU 2024	CFU 2025	Projection BP 2026
Charges générales (011)	2 613 347	2 571 822	2 683 070	2 752 000
Dépenses de personnel (012)	5 204 465	5 465 341	5 771 511	6 180 000
Atténuations de produits (014) FPIC	59 883	66 982	75 307	80 000
Charges de gestion (65)	1 127 598	1 266 077	1 245 165	1 400 000
Charges financières (66)	207 142	292 761	212 013	190 000
Charges exceptionnelles (67)	36 231	5 327	22	10 000
Dotations aux amortissements et aux provisions (68)		581	2 939	3 000
Opération d'Ordre de transfert entre sections (042) **	1 702 221	3 182 592	1 410 221	1 600 000
TOTAL	10 950 887	12 851 483	11 400 248	12 215 000

** Le chapitre (042) comprend les écritures d'amortissement prévues au budget et les écritures d'ordre liées aux cessions, puis régularisées en recettes d'investissement. Ce qui explique les variations d'une année sur l'autre.

Toutes les sommes sont en euros,

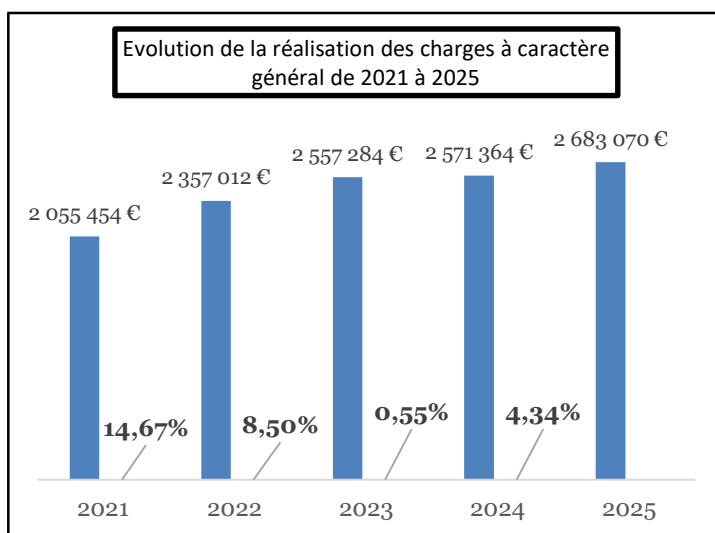


Les dépenses des services (Chapitre 011)

Les charges à caractère général sont en légère augmentation par rapport à l'année 2024 (+111 248€ soit 4,34%), les principaux postes de dépenses sont :

- Entretien des voiries : 535 163 € (+34,26 %)
- Energie (électricité, combustibles, carburant) : 481 802 € (+11,95 %)
- Alimentation (repas préparés par la cuisine centrale) : 134 074 € (+3,63%)
- Fêtes et cérémonies en baisse : 173 566 € (-17,60%)
- Fournitures de petit équipement en baisse : 201 786 € (-3,31%)

Pour le budget 2026 en tenant compte des demandes des services et de l'inflation le montant prévu est de 2 752 000 €. Les dépenses d'énergie continueront de faire l'objet d'un suivi régulier pour poursuivre les actions d'amélioration énergétiques déjà entreprises les années précédentes.



La structure et l'évolution des dépenses de personnel et des effectifs (Chapitre 012)

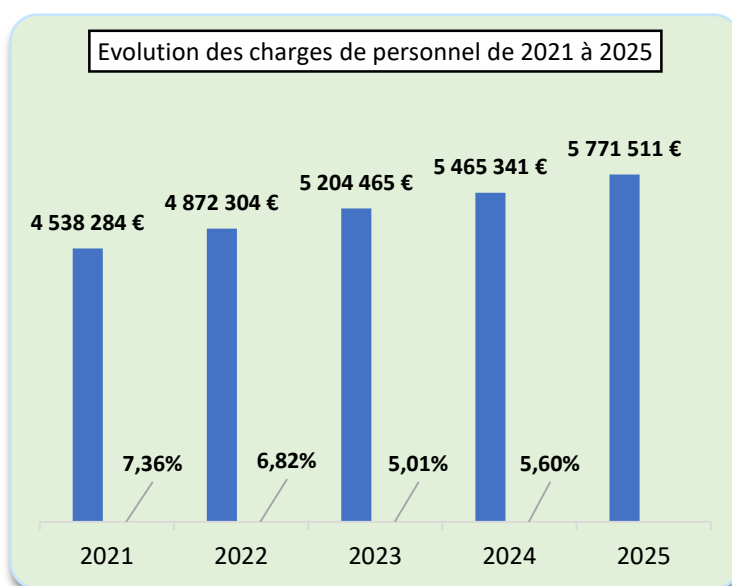
Pour l'année 2025, les dépenses de personnel ont été marquées par :

- La participation de la commune aux tickets restaurant sur une année pleine
- La mise en place de la participation employeur pour la prévoyance et la santé
- Des soldes de CET et remplacements anticipés pour des agents partis en retraite
- La création d'un poste de coordinateur technique/RH
- L'augmentation des charges employeur : + 3 points pour la CNRACL, doublement de la participation employeur au fonds national de compensation du SFT

Il est proposé d'inscrire au BP 2026, au titre des dépenses de personnel, 6 180 000 €, afin de tenir compte des éléments suivants :

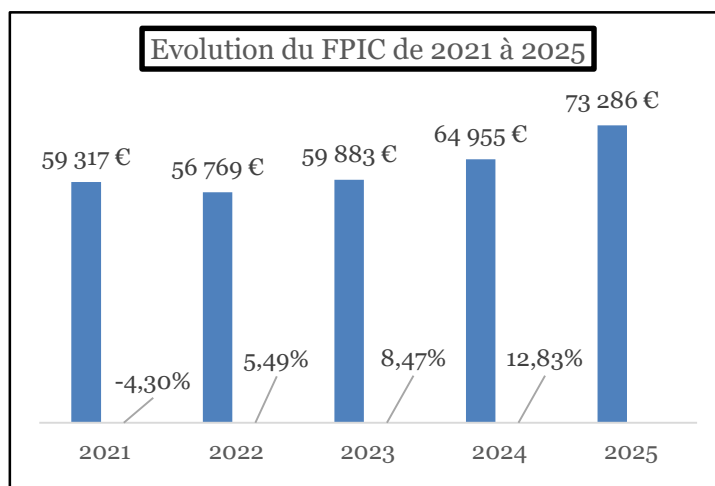
- Augmentation des charges employeur :

- ❖ 3 points supplémentaire de cotisation CNRACL (37,65%)
 - ❖ Augmentation du fonds de compensation du SFT de 15% en 2026
 - ❖ Nouvelle taxe régionale de 0.15% pour le versement mobilité régional et rural (VMRR)
 - ❖ Doublement de la cotisation assurancielle statutaire relyens (passant de 60 000 € à 120 000 €)
- Prise en compte d'évènements :
 - ❖ Coût du recensement 2026
 - ❖ Coût de l'organisation des élections municipales
 - ❖ Départs en retraite et coût d'un licenciement pour inaptitude physique



Les atténuations de produits (Chapitre 014)

Depuis 2017, la commune doit contribuer au fonds national de péréquation des ressources intercommunales et communales (FPIC). Cela consiste à prélever une partie des ressources de certaines intercommunalités et communes pour la reverser à des intercommunalités et communes moins favorisées. Sont contributeurs au FPIC : les ensembles intercommunaux ou les communes isolées dont le potentiel financier agrégé par habitant est supérieur à 0,9 fois le potentiel financier agrégé par habitant moyen constaté au niveau national. Le montant pour l'année 2025 s'élève à 73 286 € soit plus de 12,83% par rapport à l'année 2024, cela représente la plus forte augmentation depuis 2020. Il est proposé d'inscrire au budget primitif 2026 la somme de 80 000 €.



Les charges de gestion (Chapitre 65)

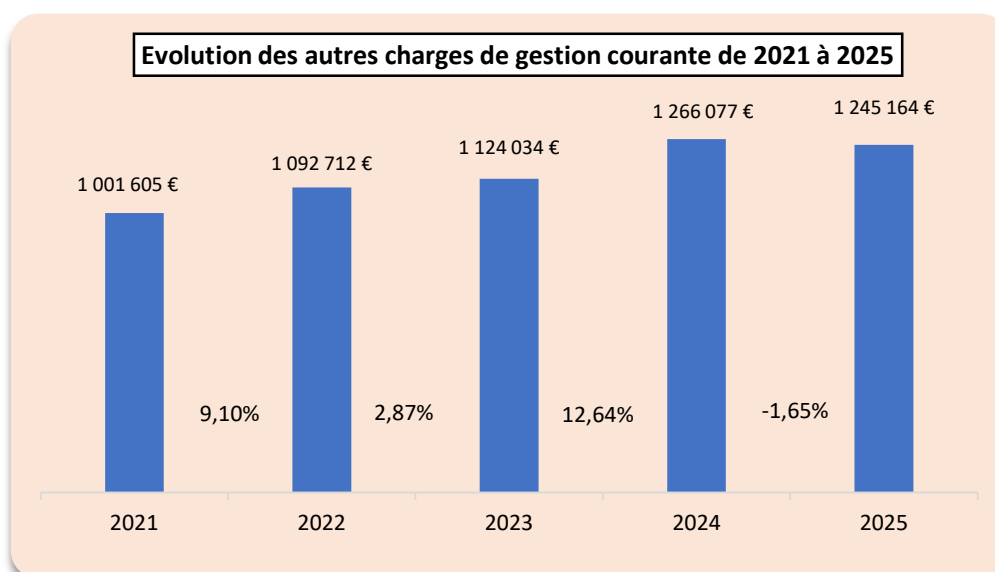
Ce chapitre regroupe notamment les subventions versées aux organismes publics :

- Social : CCAS et CIAS 178 340 € (+5,94%)
- Sport, le SIFICES pour 275 125 € (- 1 311 €)
- Golf : subvention d'équilibre de 80 000 €
- Indemnités des élus : 168 727 € (-3,37%)

L'enveloppe dédiée aux associations est de 387 389 €, la majorité de ces subventions est fléchée sur l'enfance jeunesse avec notamment :

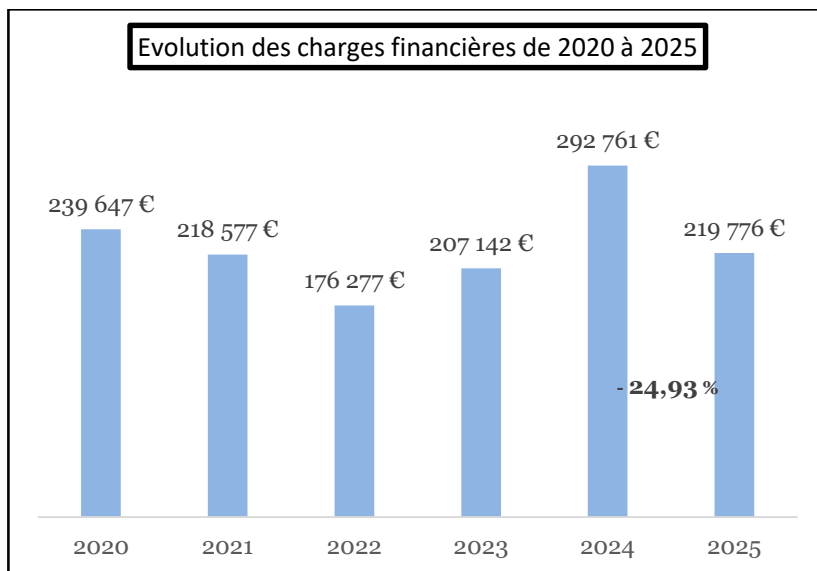
- Léo Lagrange (151 301 €)
- l'OGEC de l'école Jeanne d'Arc (99 028 €)
- les associations sportives, culturelles et autres

Il est proposé d'inscrire 1 400 000 € pour 2026 notamment en raison du passage sur ce chapitre des dépenses liées au SDEER et pour tenir compte d'une nouvelle subvention SIFICMS.



Les intérêts des emprunts (Chapitre 66)

Il s'agit du remboursement des intérêts de la dette. En 2025, nous pouvons noter une baisse significative du montant des intérêts par rapport à l'année 2024 (impact du remboursement du solde d'un prêt en francs suisses). Ce poste est évalué à 190 000 € pour l'exercice 2026 (pas de nouvel emprunt prévu donc pas d'augmentation des intérêts bancaires à prévoir).



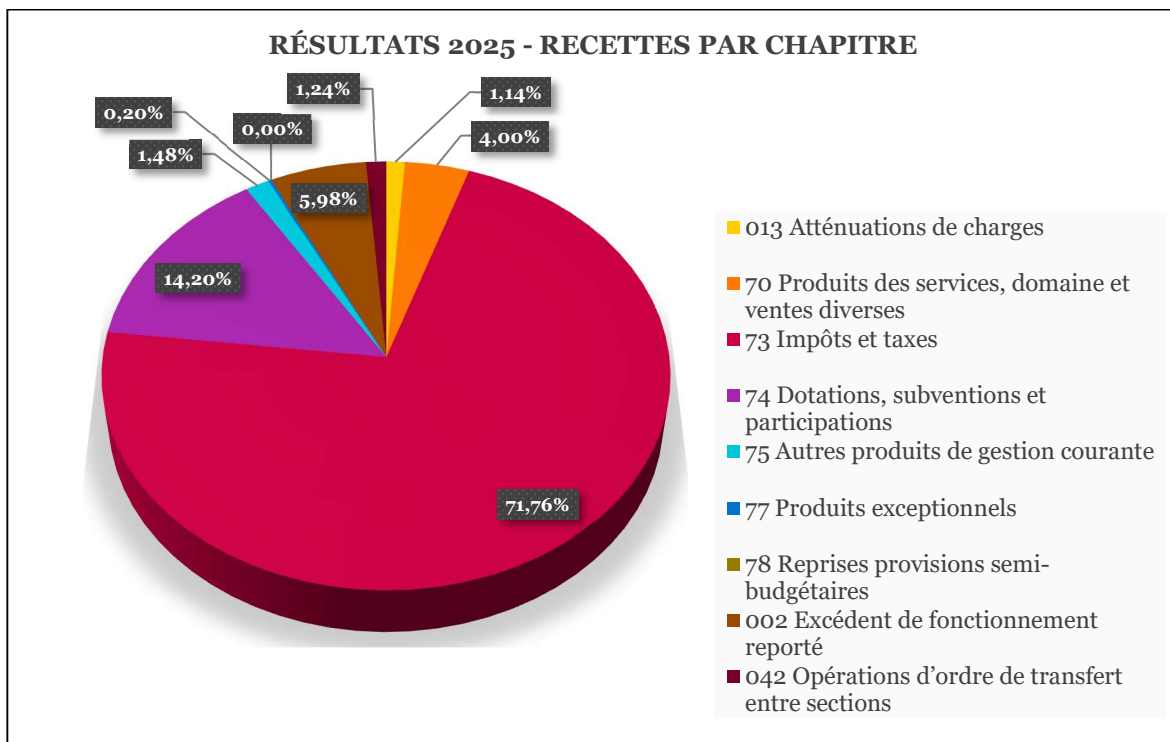
B2 - LA SECTION DE FONCTIONNEMENT : LES RECETTES

A noter qu'à la suite du vote du CFU 2025 du budget de la Ville, **le résultat de fonctionnement cumulé à affecter s'élève à 1 713 848,54 €**, il est proposé d'affecter 1 000 000 € à la section d'investissement pour financer une partie des AP sans avoir recours l'emprunt. Le solde de 713 848,54 € sera quant à lui inscrit en résultat de fonctionnement reporté dans la section de fonctionnement.

Le tableau ci-dessous présente l'évolution des recettes de fonctionnement de la collectivité avec une projection du BP 2026.

ANNEES	CA 2023	CFU 2024	CFU 2025	Projection BP 2026
Fiscalité directe locale (731)		9 113 611	9 255 431	9 300 000
Impôts et taxes (73)	8 505 711	157 849	155 268	150 000
Dotations et participations (74)	1 702 836	1 787 493	1 862 616	1 800 000
Produits des services (70)	445 439	480 238	523 967	480 000
Autres produits de gestion courante (75)	205 763	156 091	194 230	175 000
Produits financiers (76)	28	41	41	41
Produits exceptionnels (77)	321 071	1 809 431	26 193	
Reprise sur amortissements et provisions (78)	217 223	1 844 332	0	
Atténuations de charges (013) *	35 780	57 672	149 516	110 000
Opération d'Ordre de transfert entre sections (042) **	228 191	15 294	163 113	200 000
TOTAL	11 662 042	15 422 054	12 330 375	12 215 041

* Le chapitre (013) comprend, notamment, le reversement des rémunérations des agents en congés maladie, congés maternité et paternité par les organismes, ainsi que le remboursement de la part agent pour les tickets restaurants.

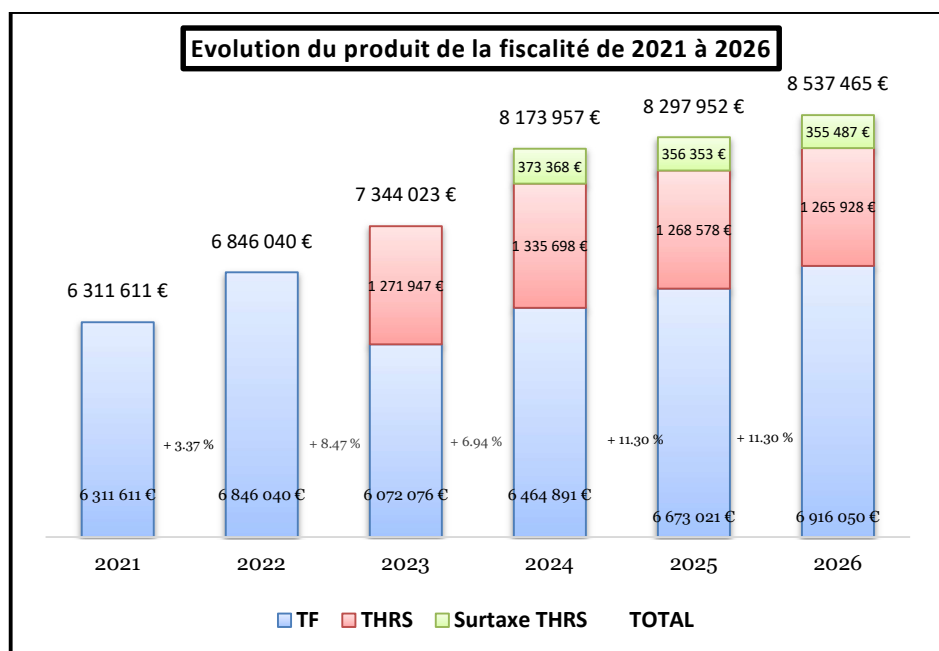


Les recettes de fonctionnement sont principalement constituées par les impôts et taxes (71,76 %) ainsi que les dotations, subventions et participations (14,20 %) et les produits des services, domaines et ventes diverses (4 %). Il a été fait le choix de reporter en 2025 une partie de l'excédent antérieur cumulé qui représente 5,98 % des recettes.

Les produits des services (Chapitre 70)

Ce chapitre affiche une progression de 9,11 % (+43 729 €) notamment liées à des recettes des services périscolaires concernant la fin de l'année 2024 non rattachées à l'exercice, pour le budget 2026 il est proposé d'inscrire 480 000 € (sur la base du réalisé 2024).

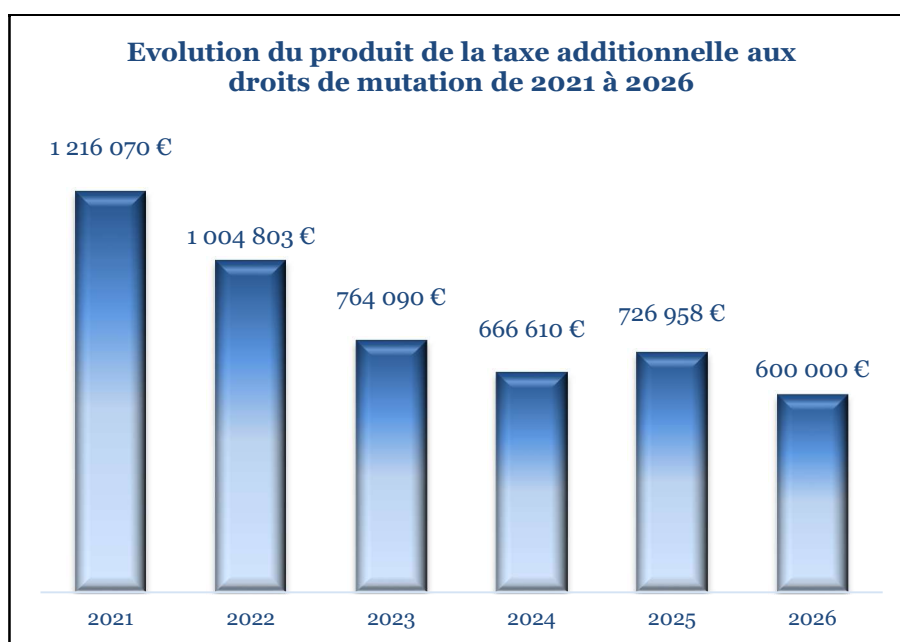
La fiscalité directe locale (Chapitre 74)



La revalorisation des valeurs locatives est prévue à 0,8% pour l'année 2026 contre 1,7% en 2025, néanmoins la commune devrait générer des recettes supplémentaires suite à des régularisations dans le cadre de la commission communale des impôts directs (CCID) annuelle.

Pas d'évolution des taux communaux pour l'année 2026 (dernière augmentation en 2022).

Libellés	2021	Variation des taux en 2021	2022	2023	2024	2025	2026
Taxe sur le foncier bâti	52,01%	+3%	53,57%	53,57%	53,57%	53,57%	53,57%
Taxe sur le foncier non bâti	47,00%	+3%	48,41%	48,41%	48,41%	48,41%	48,41%
Taxe habitation (sur les résidences secondaires)	11,89%	0%	11,89%	11,89%	11,89%	11,89%	11,89%



En 2025, le montant de la taxe additionnelle sur les droits de mutation est en augmentation de +9% (60 348 €), cette recette étant fluctuante, elle est difficilement prévisible, il est proposé d'inscrire 600 000 € pour l'année 2026, le montant pourra éventuellement être réajuster lors d'une décision modificative du budget en cours d'année.

La taxe locale sur la publicité extérieure est stable à hauteur de 73 829 € en 2025 par rapport à 2024 (77 762 €), elle est évaluée à 75 000 € en 2026.

Impôts et taxes (Chapitre 73)

Il s'agit des attributions de compensation versée par la CDCIO. Elle reste stable 155 268 € (identique à 2024), pour l'année 2026 le montant est évalué à 150 000 €.

Les dotations de l'Etat (Chapitre 74)

Comme évoqué dans la première partie de ce ROB, cette année le gouvernement a décidé de reconduire l'enveloppe de la DGF à son niveau de 2025 à périmètre constant, après trois années de hausse consécutive (320 millions d'euros en 2023 et en 2024, 150 millions d'euros en 2025).

Au sein de l'enveloppe, la DSU progresserait de 140 millions d'euros (+4,7% par rapport à 2025) et la DSR de 150 millions d'euros, dont 60% au moins répartis sur la fraction péréquation (+6,3% par rapport à 2025). L'enveloppe allouée à la Dotation Nationale de Péréquation resterait stable.

Ainsi, le montant de la DGF en 2025 s'est élevé à 1 187 878 € (+ 9 474 €), le montant proposé pour le budget 2026 est de 1 150 000 €. Pour la dotation nationale de péréquation, le montant du budget 2026 est 300 000 € (basé sur le réalisé 2025 : 299 020 €).

B3 - L'ÉPARGNE ET L'AUTOFINANCEMENT

Traditionnellement, l'épargne est présentée en 3 volets :

L'épargne de gestion correspond à la somme des recettes réelles de fonctionnement diminuée des dépenses réelles de fonctionnement, hors intérêts de la dette.

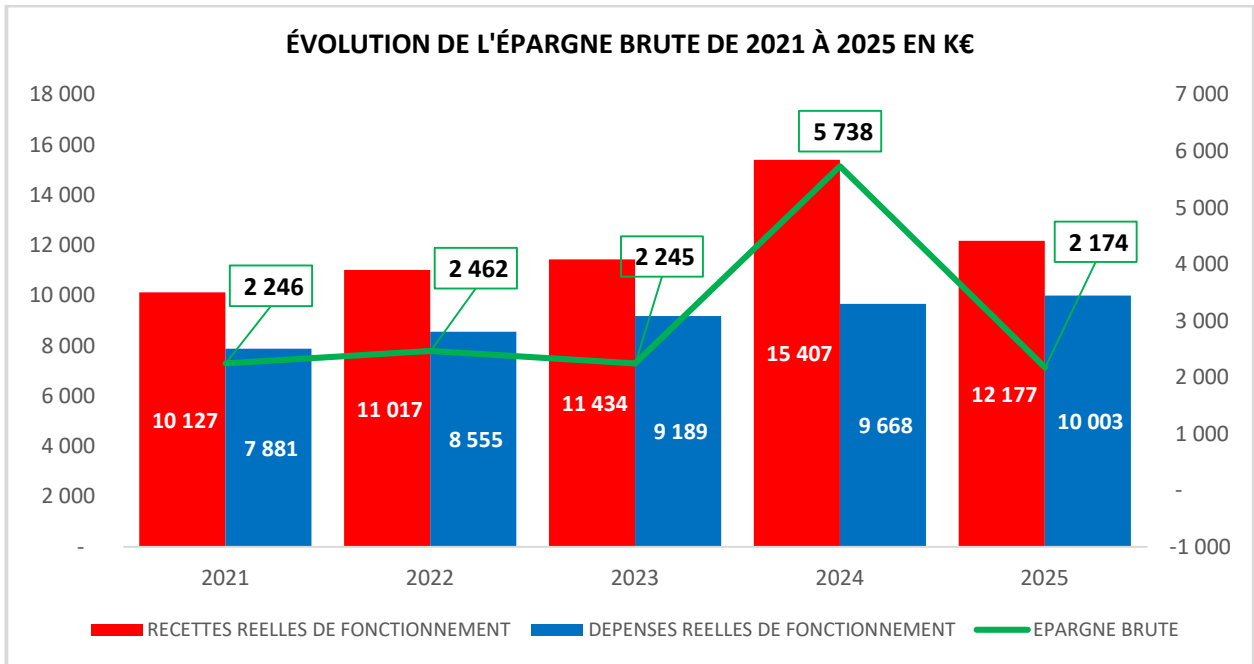
L'épargne brute (avec les cessions) correspond à l'épargne de gestion, y compris, des intérêts de la dette.

Elle sert ainsi à financer :

- Le remboursement du capital de la dette de l'exercice (inscrit au compte 1641 des dépenses d'investissement)
- L'autofinancement des investissements

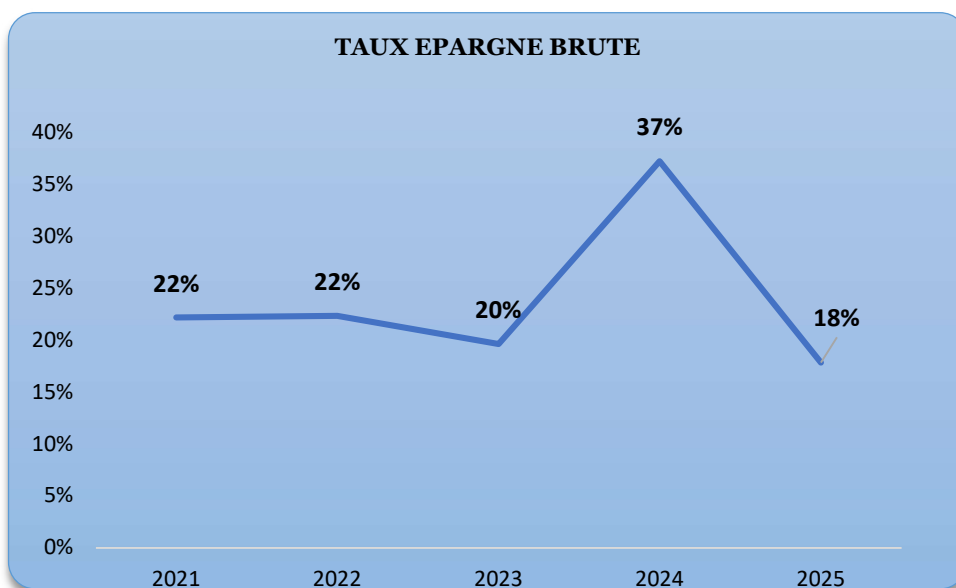
A noter qu'une Collectivité est en déséquilibre budgétaire au sens de l'article L.1612-4 du CGCT si son montant d'épargne brute dégagé sur un exercice ne lui permet pas de rembourser son capital de la dette sur ce même exercice.

L'épargne nette ou capacité d'autofinancement représente le montant d'autofinancement réel de la collectivité sur un exercice. Celle-ci est composée de l'excédent de la section de fonctionnement (ou épargne brute) diminué du remboursement en capital de la dette.



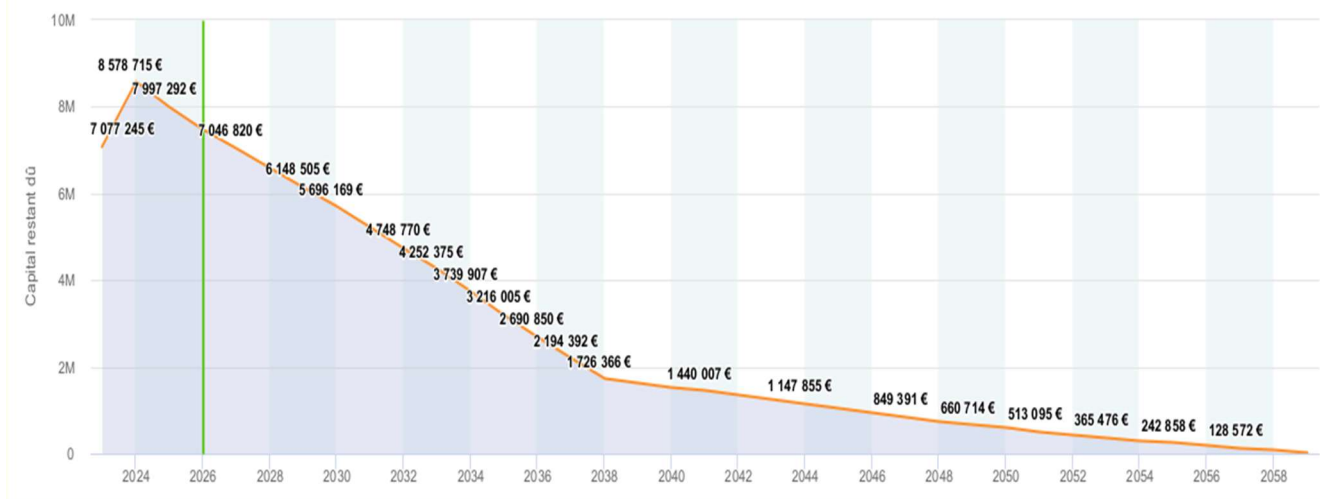
Evolution du taux d'épargne brute de 2021 à 2025

Le taux d'épargne brute est le ratio entre l'épargne brute et les recettes réelles de fonctionnement. Ce ratio indique la part des recettes de fonctionnement qui peuvent être consacrées pour investir ou rembourser la dette. Il s'agit de la part des recettes de fonctionnement qui ne sont pas absorbées par les dépenses récurrentes de fonctionnement. Il est généralement admis qu'un ratio de 8 % à 15 % est satisfaisant.



CAPITAL RESTANT DU AU 31/12/N

Annuité = capital + intérêts



La dette du budget général est constituée de 12 emprunts répartis auprès de 4 prêteurs.

5 prêts ont été contractés auprès du SDEER et sont à zéro pourcent d'intérêt.

Le taux moyen des emprunts pour 2025 est de 2,71 %.

La capacité de désendettement (Encours de dette / Epargne brute ou CAF) :

Ce ratio exprime le nombre d'années théoriques qu'il faudrait pour que la commune rembourse l'intégralité de sa dette si elle y consacrait la totalité de son autofinancement disponible.

Exprimé en nombre d'années, ce ratio est une mesure de la solvabilité financière des collectivités locales.

RATIOS FINANCIERS	2023		2024		2025
	SPO	STRATE COMMUNE + 10 000 Hab (hors Paris)	SPO	STRATE COMMUNE + 10 000 Hab (hors Paris)	SPO
Population DGF	10 754		10 857		10 954
En cours de la dette (Capital restant dû au 31/12/N)	8 586 776,73 €		7 997 292,07 €		7 493 583,00 €
Recettes réelles de fonctionnement	11 433 850,19 €		15 406 760,19 €		12 167 264,45 €
Dépenses réelles de fonctionnement	9 189 038,68 €		9 668 226,36 €		9 990 027,13 €
En cours de la dette par habitants au 31/12/N	795 €	1 036 €	737 €	1 047 €	684 €
Epargne brute (CAF) par habitants : Recettes Réelles de Fonctionnement (RRF) - Dépenses Réelles de Fonctionnement (DRF)	209 €	217 €	529 €	216 €	198 €
Capacité de désendettement (en années) : En cours de dette / Epargne brute	3,83	4,80	1,39	4,80	3,45

Source: Données issues de la DGCL

B4 - LA SECTION D'INVESTISSEMENT : LES DEPENSES

Le tableau ci-après présente les dépenses d'investissement du compte administratif 2023 au BP 2026.

DÉPENSES D'INVESTISSEMENT HORS DÉTAIL AP	2023	2024	2025	2026
CHAPITRES	REALISÉ	REALISÉ	REALISÉ	PREVISION
20 : IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	11 884,48 €	27 538,99 €	40 555,98 €	30 000,00 €
204 : SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT VERSEES	127 427,46 €	78 622,08 €	46 249,81 €	150 000,00 €
21 : IMMOBILISATIONS CORPORELLES	464 419,33 €	182 600,72 €	464 141,60 €	223 000,00 €
23 : IMMOBILISATIONS EN COURS	527 124,71 €	1 944,04 €	7 913,42 €	50 000,00 €
TOTAL OPERATIONS D'ÉQUIPEMENT = AP - CP (détail tableau ci-dessous)	3 259 256,32 €	2 800 614,60 €	2 323 011,86 €	5 472 000,00 €
TOTAL DES DÉPENSES D'ÉQUIPEMENT	4 390 112,30 €	3 091 320,43 €	2 881 872,67 €	5 925 000,00 €
10 : DOTATIONS,FONDS DIVERS ET RESERVES	15 919,64 €	146 814,44 €	16 542,06 €	100 000,00 €
13 : SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT RECUES			- €	
16 : EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILES	498 691,87 €	588 008,78 €	502 703,10 €	450 000,00 €
27 : AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIERES	552,00 €	- €	- €	1 000,00 €
TOTAL DES DÉPENSES FINANCIÈRES	515 163,51 €	734 823,22 €	519 245,16 €	551 000,00 €
040 : OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	228 190,98 €	15 294,00 €	163 112,75 €	200 000,00 €
041 : OPERATIONS PATRIMONIALES	197 672,52 €	137 501,57 €	542 403,94 €	200 000,00 €
TOTAL DES DÉPENSES D'ORDRE EN INVESTISSEMENT	425 863,50 €	152 795,57 €	705 516,69 €	400 000,00 €
TOTAL DES DÉPENSES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE	5 331 139,31 €	3 978 939,22 €	4 106 634,52 €	6 876 000,00 €

Le remboursement du capital de la dette

Ce remboursement doit être couvert par des ressources propres, ce qui constitue une condition essentielle de l'équilibre budgétaire (article L.1612-4 du CGCT). Il s'agit d'une dépense obligatoire.

Ainsi le montant du remboursement du capital de la dette en 2026 sera plus faible (448 342 €) qu'en 2025 (502 130 €).

Le montant du capital restant dû au 01/01/2026 est de 7 495 163 € et l'extinction de la dette communale est prévue en 2058.

Subvention d'équipement versée (chapitre 204)

Une subvention d'aide à l'installation de médecins à hauteur de 125 000 € sera attribué à un nouveau cabinet médical.

La gestion des projets de mandature sous gestion AP/CP

Mise en place en 2018, la technique des AP/CP Autorisations de Programme/Crédits de paiement permet d'assurer un suivi des projets de mandature en toute lisibilité et transparence budgétaire ; les AP/CP étant l'objet de délibération au conseil municipal tant pour ce qui concerne leur mise à jour au long cours qu'à l'occasion de la révision annuelle lors du vote du BP (budget principal).

C'est ainsi que sur la période 2020/2026, les projets de mandature suivants ont été mis en œuvre :

- Rénovation et amélioration énergétique de l'école de musique,
- Grands projets d'aménagement urbain, place Gambetta, village et quais de la Cotinière en collaboration avec le département,
- Aménagement paysager des rues Etchebarne, Perdriaux, République, Pierre Loti en lien avec la labellisation Petite Ville de Demain,
- Programme de voirie, centre-ville-village à un niveau budgétaire jamais égalé sur les mandatures précédentes, 10 M€ depuis 2021 en investissement et en fonctionnement
- Restructuration de la mairie : 2,6 M€ (sur les 2 mandats)
- Construction de nouveaux équipements sportifs, BMX, skatepark
- Programme d'amélioration énergétique (écoles, éclairage public...)
- Réfection complète du terrain de football synthétique en collaboration avec les communes et communautés de communes de l'île d'Oléron
- Construction d'un nouveau centre technique municipal (en cours)
- Valorisation du patrimoine communal, Château de Bonnemie, parcours Pierre Loti, Fort Royer (en cours)

La mandature 2026-2032 sera l'occasion de poursuivre cette dynamique engagée au service du public et pour le bien vivre en Oléron, à Saint-Pierre d'Oléron en particulier.

Aussi, il s'agira de faire évoluer les AP/CP sous deux axes :

1) Poursuivre les projets déjà engagés en 2020/2026, à réaliser sur 2026/2032

- **AP N°1 : PORT LA COTINIÈRE** : solde de l'AP/CP- aménagement du parvis église
- **AP N°2 : CŒUR DE SAINT-PIERRE** : rue du colonel Durand

➤ **AP N°4 : VOIRIE VILLAGE & VOIRIE & REVETEMENT ROUTIER**

Proposition de programme routiers pour 2026 - <u>INVESTISSEMENT</u>	
Localisation	Coût TTC
AP N°2 CŒUR DE SAINT PIERRE	
Rue du Colonel Durand	624 000,00 €
AP N°4 VOIRIE VILLAGE	
La Menouinière	
Chemin des Sables (bicouche)	23 119,62 €
La Coindrie	
Rue des Hirondelles	36 000,00 €
Saint Pierre d'Oléron	
Aménagement de la placette côté sud de l'église	30 000,00 €
Nattonnière	
Aménagement carrefour rue des sarments	3 900,00 €
Arceau	
Traversée d'arceau (Rue Pierre Berger) étude	20 000,00 €
TOTAL	737 019,62 €

Proposition de programme des revêtements routiers pour 2026 - <u>FONCTIONNEMENT</u>	
Localisation	Coût TTC
La Menouinière	
Rue de la plage	127 544,98 €
St Gilles - La Coindrie - Bois Fleury	
Route de la Coindrie (Saint-Gilles - le moulin marchand) - (bicouche)	116 138,04 €
Liaison Nattonnière et Passe de St Séverin	
Rue des Sarments	149 746,30 €
Saint Pierre d'Oléron	
Rue des Marais	93 336,36 €
Rue Gabriel Robin par Rezotec - sur largeur par rapport aux travaux d'assainissement	17 280,00 €
Rue Gabriel Robin	11 677,66 €
TOTAL	515 723,34 €

- **AP N°6 : PROGRAMME INCENDIE** : programme DCI 2026
- **AP N°9 : DEPLACEMENT DU CTM** : livraison à l'automne 2026
- **AP N°10 : AMELIORATION ENERGÉTIQUE** : école Jean Jaurès : préau et végétalisation, école Jules Ferry, programme rafraîchissement (achat ventilateurs à pales)
- **AP N°12 : INVESTISSEMENT DES SERVICES** :
 - Renouvellement du parc informatique et projets informatiques (outils métiers des services)
 - Renouvellement du parc automobile
 - Renouvellement mobilier et équipements dans les écoles,
 - Festivités
 - Mobilier urbain et signalisation
 - Matériel et outillage
- **AP N°14 : PATRIMOINE** :
 - Bonnemie (parc et château)
 - Église
 - Fort Royer
 - Programme un écolier, un arbre
 - Circuit Loti
 - Lanterne

Autorisation de programme et crédits de paiement : Réalisation

SITUATION DES AUTORISATIONS DE PROGRAMME AU 31/12/2025	Montant du programme voté Révision CM du 08/04/2025	REALISÉ 2023	REALISÉ 2024	REALISÉ 2025
AP N°1 PORT DE LA COTINIÈRE	5 122 355,00 €	2 004 751,16 €	1 991 118,91 €	285 323,49 €
AP N°2 COEUR DE SAINT-PIERRE	2 257 842,21 €	- €	60 082,21 €	442 318,19 €
AP N°3 - RUES ETCHEBARNE, PERDRIAUD ET REPUBLIQUE	1 560 469,00 €	96 596,27 €	8 090,17 €	301,78 €
AP N°4 VOIRIE VILLAGE	1 133 939,88 €	168 163,59 €	245 934,76 €	337 712,72 €
AP N°5 SCHÉMA EAUX PLUVIALES	70 490,80 €	- €	6 016,80 €	5 700,00 €
AP N°6 PROGRAMME INCENDIE	266 224,16 €	46 935,30 €	24 157,89 €	30 070,00 €
AP N°8 - REAMENAGEMENT MAIRIE	1 470 000,00 €	510 923,88 €	27 434,16 €	122 269,67 €
AP N°9 DÉPLACEMENT DU CTM	3 900 000,00 €	102 722,94 €	126 566,00 €	578 045,19 €
AP n°10 AMÉLIORATION ÉNERGETIQUE	420 000,00 €	77 084,38 €	48 098,72 €	11 059,20 €
AP N°11 REVISION ET MODIFICATION PLU	100 000,00 €	- €	1 050,97 €	27 274,28 €
AP N°12 - INVESTISSEMENTS DES SERVICES	1 061 898,81 €	250 441,80 €	262 064,01 €	307 472,44 €
AP N°13 REFECTION TERRAIN DE FOOTBALL	850 000,00 €	- €	- €	103 031,34 €
AP N°14 - PATRIMOINE	400 000,00 €	- €	- €	72 433,56 €
TOTAUX	18 613 219,86 €	3 257 619,32 €	2 800 614,60 €	2 323 011,86 €

2) Créer quatre nouvelles autorisations de programme relatives aux projets suivants :

- **AP N°15 : SECURITE** : modernisation et extension du programme de vidéoprotection :
 - Barrières anti véhicule bélièr
 - Remise aux normes des caméras existante
 - Installation de nouvelles caméras en 2027

- **AP N°16 : SALLE PATRICK MOQUAY** : réaménagement de la salle polyvalente

- **AP N°17 : BATIMENTS COMMUNAUX** : gestion et amélioration des bâtiments communaux :
 - Salle de danse Rulong
 - Cuisine centrale
 - Bâtiments (police municipale, trésorerie)

- **AP N°18 : EQUIPEMENTS SPORTIFS** :
 - Création de blocs d'escalade
 - Modernisation des terrains de tennis

Autorisation de programme et crédits de paiement : Prévision mandature 2026-2032

PROPOSITION DE RÉVISION DES AUTORISATIONS DE PROGRAMME 15 OPÉRATIONS DONT 4 NOUVELLES	RÉALISÉ CUMULÉ AU 31/12/2025	MONTANT PROPOSÉ	CP 2026	CP 2027	CP 2028	CP 2029	CP 2030	CP 2031	CP 2032	TOTAL CP 2026-2032
AP N°1 PORT DE LACOTINIÈRE	5 121 382,90 €	5 152 000,00 €	30 617,10 €							30 617,10 €
AP N°2 COEUR DE SAINT-PIERRE	555 758,40 €	2 744 000,00 €	687 510,00 €	500 731,60 €	- €	500 000,00 €	- €	500 000,00 €	- €	2 188 241,60 €
AP N°4 VOIRIE VILLAGE	801 482,90 €	3 352 000,00 €	150 000,00 €	400 000,00 €	400 000,00 €	400 000,00 €	400 000,00 €	400 000,00 €	400 517,10 €	2 550 517,10 €
AP N°5 SCHÉMA EAUX PLUVIALES	11 716,80 €	152 000,00 €	20 000,00 €	20 000,00 €	20 000,00 €	20 000,00 €	20 000,00 €	20 000,00 €	20 283,20 €	140 283,20 €
AP N°6 PROGRAMME INCENDIE	136 983,64 €	477 000,00 €	70 000,00 €	45 000,00 €	45 000,00 €	45 000,00 €	45 000,00 €	45 000,00 €	45 016,36 €	340 016,36 €
AP N°9 DÉPLACEMENT DU CTM	821 792,42 €	3 750 000,00 €	2 300 000,00 €	628 207,58 €						2 928 207,58 €
AP n°10 AMÉLIORATION ÉNERGETIQUE	170 210,40 €	986 000,00 €	215 080,00 €	100 000,00 €	100 000,00 €	100 000,00 €	100 000,00 €	100 000,00 €	100 709,60 €	815 789,60 €
AP N°11 REVISION ET MODIFCATION PLU	28 325,25 €	100 000,00 €	40 000,00 €	20 000,00 €	11 674,75 €					71 674,75 €
AP N°12 - INVESTISSEMENTS DES SERVICES	819 371,25 €	3 305 000,00 €	386 350,00 €	350 000,00 €	350 000,00 €	350 000,00 €	350 000,00 €	350 000,00 €	349 278,75 €	2 485 628,75 €
AP N°13 REFECTION TERRAIN DE FOOTBALL	103 031,34 €	805 000,00 €	701 968,66 €							701 968,66 €
AP N°14 - PATRIMOINE	72 433,56 €	1 280 000,00 €	307 100,00 €	150 000,00 €	150 000,00 €	150 000,00 €	150 000,00 €	150 000,00 €	150 466,44 €	1 207 566,44 €
TOTAL DES AP EXISTANTES (1)	8 642 488,86 €	22 103 000,00 €	4 908 625,76 €	2 213 939,18 €	1 076 674,75 €	1 565 000,00 €	1 065 000,00 €	1 565 000,00 €	1 066 271,45 €	13 460 511,14 €
AP N°15 - SÉCURITÉ		400 000,00 €	147 385,00 €	127 615,00 €	25 000,00 €	25 000,00 €	25 000,00 €	25 000,00 €	25 000,00 €	400 000,00 €
AP N°16 - SALLE PATRICK MOQUAY		350 000,00 €	50 000,00 €	50 000,00 €	50 000,00 €	50 000,00 €	50 000,00 €	50 000,00 €	50 000,00 €	350 000,00 €
AP N°17 - BÂTIMENTS COMMUNAUX		800 000,00 €	200 000,00 €	100 000,00 €	100 000,00 €	100 000,00 €	100 000,00 €	100 000,00 €	100 000,00 €	800 000,00 €
AP N°18 - EQUIPEMENTS SPORTIFS		465 000,00 €	165 000,00 €	50 000,00 €	50 000,00 €	50 000,00 €	50 000,00 €	50 000,00 €	50 000,00 €	465 000,00 €
TOTAL DES NOUVELLES AP (2)		2 015 000,00 €	562 385,00 €	327 615,00 €	225 000,00 €	225 000,00 €	225 000,00 €	225 000,00 €	225 000,00 €	2 015 000,00 €
TOTAL GENERAL (1)+(2)		24 118 000,00 €	5 471 010,76 €	2 541 554,18 €	1 301 674,75 €	1 790 000,00 €	1 290 000,00 €	1 790 000,00 €	1 291 271,45 €	15 475 511,14 €
AP TERMINEES										
AP N°3 - RUES ETCHEBARNE, PERDRIAUD ET REPUBLIQUE	1 519 012,62 €	- €								
AP N°8 - REAMENAGEMENT MAIRIE	1 468 950,61 €	- €								

La gestion des projets de mandature : travaux & équipements hors AP/CP

La commune poursuit activement les investissements afin de garantir aux administrés un niveau de service à la hauteur de leurs besoins.

En 2026, la ville mettra en œuvre, notamment :

- Salle Pierre BERGÉ : sonorisation de la salle Pierre BERGÉ (60 000 €)
- Aire de camping-Car : mise aux normes de l'alimentation électrique (20 000 €)
- Carrefour gendarmerie : remise à neuf des feux tricolores (18 000 €)
- Cimetière (20 000 €)
- Installation des corbeilles bi-flux en lien avec la Communauté de communes (20 000 €)

B5 - LA SECTION D'INVESTISSEMENT : LES RECETTES

A noter qu'à la suite du vote du CFU 2025 du budget de la Ville, **le résultat de la section d'investissement cumulé s'élève à 5 594 864,62 €** auquel viendra s'ajouter l'affectation de 1 000 000 € provenant de la section de fonctionnement ainsi les dépenses d'investissement inscrites au budget 2026 seront financés sans avoir recours l'emprunt.

Le tableau ci-après présente les recettes d'investissement du compte administratif 2023 au BP 2026.

RECETTES D'INVESTISSEMENT	2023	2024	2025	2026
CHAPITRES	REALISÉ	REALISÉ	REALISÉ	PREVISION
10: DOTATIONS,FONDS DIVERS ET RESERVES	1 327 109,87 €	1 890 211,36 €	3 180 023,77 €	1 550 000,00 €
13 : SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT RECUES	488 804,53 €	335 286,70 €	311 117,81 €	180 000,00 €
16: EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILES	2 000 000,00 €	1 121,00 €	300,00 €	
27 : AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIERES		- €	- €	
024 : PRODUITS DES CESSIONS D'IMMOBILISATIONS		- €	- €	
TOTAL DES RECETTES RÉELLES D'INVESTISSEMENT	3 815 914,40 €	2 226 619,06 €	3 491 441,58 €	1 730 000,00 €
021 : VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT		- €	- €	
040 : OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	1 702 220,29 €	3 182 592,04 €	1 410 221,11 €	1 600 000,00 €
041 : OPERATIONS PATRIMONIALES	197 672,52 €	137 501,57 €	542 403,94 €	200 000,00 €
TOTAL DES RECETTES D'ORDRE EN INVESTISSEMENT	1 899 892,81 €	3 320 093,61 €	1 952 625,05 €	1 800 000,00 €
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE	5 715 807,21 €	5 546 712,67 €	5 444 066,63 €	3 530 000,00 €
001 : RESULTAT REPORTE D'INVESTISSEMENT	2 331 317,94 €	2 716 537,24 €	4 296 790,69 €	

Le FCTVA

Le fonds de compensation pour la TVA (FCTVA) a pour objet la compensation par l'État aux collectivités locales, à leurs groupements et aux établissements publics locaux, de la TVA acquittée sur leurs investissements, sur la base de taux forfaitaire en vigueur (16,404 %).

La dotation perçue en 2026 sera calculée sur le montant des investissements éligibles réalisés en 2024, ainsi que sur les dépenses d'entretien des bâtiments publics et de la voirie (article

L.1615-1 du Code Général des Collectivités Territoriales modifié par les articles 251 de la loi n°2020-1721 et 69 de la loi n° 2020-935).

La collectivité envisage une recette de l'ordre de 450 000 € en 2026 (investissements) sur ce poste.

PARTIE 3 : ANALYSE ET PROJECTION FINANCES LOCALES DES BUDGETS ANNEXES (GOLF ET MARCHÉ COUVERT)

A – GOLF

1 – CFU 2025

Résultat de l'exercice BUDGET ANNEXE GOLF		2025	
		Exploitation	Investissement
A	Dépenses	904 668,64 €	99 108,75 €
B	Recettes	885 603,21 €	87 978,43 €
C	Solde de l'exécution (B-A)	-18 457,13 €	- 11 130,32 €
Résultat intermédiaire		Exploitation	Investissement
C	Solde de l'exécution	-18 457,13 €	- 11 130,32 €
D	Résultat reporté (N-1)	- 246 578,62 €	97 776,75 €
E	Résultats intermédiaires (C+D)	- 265 035,75 €	86 646,43 €
Solde des restes à réaliser		Exploitation	Investissement
F	Restes à réaliser N		-749,17 €
G	Résultat cumulé (E+F) à affecter	-265 228,00 €	85 897,26 €

Le golf poursuit sa stratégie de redressement engagée depuis 2019. Structurellement déficitaire en lien avec les événements Xynthia et incendie du club house, le golf d'Oléron sous gestion municipale a réussi au cours de l'année 2025 à améliorer ses résultats d'exploitation. Le golf d'Oléron a connu une croissance remarquable sur les deux dernières années passant de 526 K€ à 783 K€, soit une hausse de 43 %.

Il est à noter que le restaurant du golf – le 19ème trou – a connu sa première année pleine d'exploitation, encourageante en termes de perspective de développement.

Quant à l'activité golf, encouragée par des greens de qualité, elle poursuit son redressement grâce au développement des membres (+ 30% de licenciés en 2025 par rapport à l'année 2024 et une augmentation du prix moyen des cotisations (+30%).

Quant aux activités annexes, le practice poursuit sa croissance, l'activité pro-shop se maintient.

2 – INVESTISSEMENTS 2026

➤ TERRAIN DE GOLF : 68 200 €

- Déplacement du départ N°3 (recul trait de côte de côte)
- Végétalisation du départ N°3
- Réciprocateur entretien : découpe des bunkers (obstacles de sable)

- Rotovateur (entretien du sol)
- Chemin d'accès
- Végétalisation et réaménagement abords de l'accueil et du parking
- Départ pitch and putt
- Caméra de surveillance
- Container de stockage

➤ **RESTAURANT : 14 600 €**

- Matériel de cuisine : robot, microondes...
- Vaisselle : complément et renouvellement
- Création d'une terrasse en bois extérieure
- Tivoli terrasse
- Espace guiguette practice

B – MARCHÉ COUVERT

1 – CFU 2025

Résultat de l'exercice BUDGET ANNEXE MARCHÉ COUVERT		2025	
		Exploitation	Investissement
A	Dépenses	95 231,94 €	87 636,80 €
B	Recettes	147 482,20 €	38 624,67 €
C	Solde de l'exécution (B-A)	52 250,26 €	- 49 012,13 €
Résultat intermédiaire		Exploitation	Investissement
C	Solde de l'exécution	52 250,26 €	- 49 012,13 €
D	Résultat reporté (N-1)	51 987,02 €	10 248,64 €
E	Résultats intermédiaires (C+D)	104 237,28 €	- 38 763,49 €
Solde des restes à réaliser		Exploitation	Investissement
F	Restes à réaliser N	0,00 €	0,00 €
G	Résultat cumulé (E+F) à affecter	104 237,28 €	- 38 763,49 €

CONCLUSION

Ce rapport d'orientation budgétaire s'inscrit dans un contexte national complexe orienté vers un effort d'économie générale.

Les orientations 2026 confirment les priorités inscrites dans le programme municipal en s'attendant à :

- Contenir l'évolution des charges de fonctionnement en tenant compte néanmoins de l'inflation
- S'engager à poursuivre les investissements, engagés sur la mandature 2020/2026 (voirie-village, CTM, patrimoine, paysagement des centres-villes et villages etc..)
- Développer un nouveau programme d'investissements autour de plusieurs axes prioritaires : sécurité, Château de Bonnemie et salle polyvalente, équipements communaux et espaces publics, programme routier